



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Porcs

Question écrite n° 6990

## Texte de la question

M. Pierre Hellier attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation dramatique à laquelle se trouvent confrontés depuis près d'un an, les producteurs français de porcs. En effet, le prix du porc a atteint aujourd'hui un niveau particulièrement bas puisque celui-ci est rendu à 6,83 francs le kilo, ce qui semble totalement injustifié si l'on compare ce prix aux tarifs pratiqués à l'extrémité de la chaîne de distribution ou les prix à la consommation n'ont en aucun cas diminués. Il lui demande donc de bien vouloir l'informer quant aux mesures qui sont envisagées pour venir en aide dans les meilleurs délais aux producteurs porcins dont la pérennité des exploitations est aujourd'hui menacée.

## Texte de la réponse

Ce secteur connaît, en effet, actuellement une très grave crise de marche. C'est pourquoi le Gouvernement a décidé de lui apporter son soutien afin de préserver l'outil de production et la compétitivité des éleveurs de porcs. Les éleveurs vont ainsi bénéficier d'importants allègements de leurs charges financières par restructuration de leurs emprunts et report d'échéance. En association avec les établissements bancaires concernés, les mesures suivantes ont été arrêtées ; elles répondent très largement aux demandes de la profession : l'échéance 1993 (intérêts capital) des prêts non bonifiés à moyen et long terme sera reportée. Elle fera l'objet d'un prêt sur quatre ans avec différé d'un an (le premier remboursement se situant fin 1995) et sans charge d'intérêts la première année. Cette mesure permettra une reconstitution immédiate de la trésorerie des éleveurs qui n'auront donc eu aucun remboursement à effectuer en 1993. La durée des prêts à taux bonifiés souscrits entre 1988 et 1992 sera allongée de trois ans, ce qui se traduira par une réduction significative de la charge annuelle de remboursement. En outre, lors du dernier conseil des ministres de l'agriculture des 18 et 19 octobre à Luxembourg, il a été obtenu que soit programmée une nouvelle opération de dégagement du marché communautaire. La Commission des communautés européennes devrait faire connaître prochainement les modalités pratiques de cette nouvelle tranche exceptionnelle de restitutions à l'exportation. Ces mesures financières d'une ampleur sans précédent seront de nature à atténuer les difficultés que connaissent les producteurs de porcs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Hellier Pierre](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6990

**Rubrique :** Elevage

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 25 octobre 1993, page 3605

**Réponse publiée le** : 24 janvier 1994, page 350